

TARIFS EAUX USÉES

Selon le Règlement communal sur l'assainissement urbain du 6 décembre 2006.

Tarifs modifiés par le Conseil Communal en séance du 6 octobre 2017, applicables dès le 1er janvier 2018.

Taxe annuelle de base	0.19 CHF / m ³ SIA
Taxe de quantité	1.09 CHF / m ³ eau
Taxe unique de raccordement	1.40 CHF / m ³ SIA

POUR LES MÉNAGES, LES ENTREPRISES INDUSTRIELLES, ARTISANALES OU DE SERVICES

La **taxe annuelle de base** est calculée selon le volume SIA 116 des bâtiments. Pour simplification, elle est facturée par l'Energie de Sion-Région SA aux propriétaires.

La **taxe annuelle de quantité** est calculée en fonction du volume d'eau consommé (compteur). Pour simplification, elle est facturée par l'Energie de Sion-Région SA à tous les consommateurs.

COMPOSANTES DES TAXES LIÉES AUX EAUX USÉES

Tarifs 2018 selon décision du Conseil municipal du 6 octobre 2017

